

D2024-037

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois de mai, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.

Date de convocation : 2 mai 2024

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, JARLIER Marie-Anne, BIGOURET-DENAES Christine, AUBAGNAC Michel, DOCHEZ Alain, GAZET André, COQUEL Isabelle, JOURDY Isabelle, MINGUET Géraldine, BUONOCORE Jacqueline, JALLEY Philippe, SOLELIS Véréne, CANAVEIRA Antonio, ASUNCION Fernand, BELZANNE Arnaud, CURNOL Stéphane, BERNETTE Christian, JOUFFRET Philippe, MERCIER Sophie

Procurations :
Virginie MICHEL à Stéphane CURNOL
Bruno TIRADON à Christine BIGOURET-DENAES
Lucie MAHE à Isabelle JOURDY
Jean-Louis CELSE à Jacqueline BUONOCORE
Jean-Luc MEYER à Véréne SOLELIS
Jean-Pierre LUNOT à Marie-Anne JARLIER
Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO
Delphine LINGEMANN à André GAZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 27 dont 8 procurations

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme SOLELIS Véréne a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Construction d'un terrain de foot synthétique

Rapporteur: Mme Christine BIGOURET-DENAES, 4ème Adjointe

Il est rappelé au Conseil municipal la délibération D2024-026 du 10/04/2024, relative au vote du budget primitif 2024 du budget principal de la Ville de Royat.

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Royat souhaite :

- Valoriser la pratique du sport sur son territoire
- Encourager la pratique sportive pour le plus grand nombre

D2024-037

- Poursuivre le programme de rénovation et de structuration pour des équipements sportifs performants
- Soutenir les clubs sportifs
- Renforcer la coopération entre la Municipalité et les clubs

Toutefois, l'état actuel du terrain de sport ne permet pas de répondre de façon optimale et dans la durée, aux objectifs que la Municipalité s'est fixée, en raison notamment des conditions météorologiques de plus en plus rigoureuses.

L'entretien annuel du terrain est lourd et couteux (32 000 € par an). La restauration naturelle du terrain a été envisagée dans un premier temps. Mais l'analyse technico-financière a fait ressortir un investissement à réaliser d'un montant de 120 000 € HT pour une durée d'utilisation de seulement 2 ans au maximum.

Enfin, l'utilisation du terrain actuel est limitée au seul club de foot et ne peut être mis à disposition d'autres utilisateurs potentiels que sont les autres associations sportives présentes sur la commune qui pourraient organiser des activités pour promouvoir leur discipline. L'accueil des scolaires s'avère également délicat.

Au regard de ces éléments, la construction d'un terrain synthétique s'avère être la meilleure alternative possible pour la commune de Royat.

Le Plan de Financement envisageable est le suivant :

DEPENSES		PLAN DE FINANCEMENT	
Travaux préparatoires	8 450 €	Equipement sportif structurant - Agence Nationale du Sport (ANS)	142 466 €
Terrassements généraux	46 555 €	Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) - Fédération Française de Foot	15 000 €
Plateforme du terrain	508 853 €	Subvention Equipements sportifs - Région AURA	213 698 €
Assainissement	34 240 €		
Equipements sportifs	17 080 €		
Clôture	95 650 €	AUTOFINANCEMENT	341 164 €
Divers	1 500 €		
TOTAL HT	712 328 €	TOTAL	712 328 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (2 votes contre MM. BERNETTE et MERCIER ; 1 abstention : M. JOUFFRET) de :

- **approuver le projet et le plan de financement prévisionnel des travaux pour la réalisation d'un terrain de football synthétique ;**
- **solliciter les subventions auprès de l'Etat (Agence Nationale du Sport), du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur ;**
- **autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette opération et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**



D2024-037

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Marcel ALEDO

